



**Direction Générale des  
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Administration et  
Finances

Affaire suivie par : Catherine Douchet  
Poste: 71.62

**2012-CP-4111**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 11 mai 2012

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
COLLÈGE HENRI IV A MEULAN**

**TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA TERRASSE DE LA SECTION  
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA)  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACCÈS A LA DEMI-PENSION**

Politique sectorielle :  
Secteur d'intervention :  
Programme :

**Enseignement  
Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré  
Collèges publics  
Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)**

Montant actualisé  
Montant affecté  
Reste à affecter  
Montant réservé pour ce rapport

2007P013E01 (APD)	
AP	CP 2012
560 000 000	19 065 000
144 470 320	17 208 150
415 529 680	1 856 850
160 000	140 000

Travaux de réfection sur la terrasse de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) et d'aménagement de la zone d'accès à la demi-pension au collège Henri IV à Meulan.

Il vous est proposé d'adopter la programmation d'une opération de travaux dans le collège Henri IV à Meulan, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**OPERATION NOUVELLE**

<b>Opération :</b>	<b>2007P013O063T04</b>
	MEULAN
	Collège Henri IV
	Travaux de réfection sur la terrasse de la SEGPA et d'aménagement de la zone d'accès à la demi-pension

**Enveloppe financière € TTC**

Montant des travaux :	143 500
Date de valeur :	Décembre 2011
Maîtrise d'œuvre :	Interne
Services au maître d'ouvrage :	5 000
Aléas :	8 500
Révisions :	3 000
Total opération :	<u>160 000</u>

**Calendrier**

Notification travaux :	Mai 2012
Livraison :	Septembre 2012

**Echéancier en € TTC**

2012	140 000
2013	20 000

**Justification de l'opération**

Le collège Henri IV à Meulan a été reconstruit en 2004 ; il propose une capacité d'accueil de 700 élèves dont une SEGPA de 96 places.

L'ensemble immobilier comprend un bâtiment principal abritant l'externat et la SEGPA, un bâtiment demi-pension ainsi que quatre logements de fonction.

La terrasse étanchée située au-dessus de la SEGPA présente des fuites. Une expertise, diligentée dans le cadre de l'assurance Dommage Ouvrage souscrite par le Département, met en avant un défaut d'étanchéité qui est pris en charge dans le cadre de la garantie décennale.

De plus, cette terrasse, accessible aux élèves depuis la cour de récréation, n'est séparée de la terrasse technique mitoyenne que par un acrotère de 70 cm de haut, posant des problèmes de surveillance des élèves. Il est donc proposé la reprise de l'étanchéité et du revêtement de la terrasse de la SEGPA et la mise en place d'une clôture avec portillon sur l'acrotère.

Concernant la demi-pension, le portail automatique d'accès a été endommagé à plusieurs reprises par des camions de livraison. Compte tenu de la fréquence des sinistres, il est proposé de réaménager et d'agrandir la voirie d'accès au portail ainsi que le portail. L'accès aux personnes à mobilité réduite sera également facilité par l'aménagement de bateaux.

**Consistance de l'opération**

Les travaux proposés sont les suivants :

- Réfection de l'étanchéité et réalisation d'une clôture sur la toiture terrasse au-dessus de la SEGPA :

- Dépose du revêtement de type enrobé et du complexe isolant ;
- Reprise des joints du support (dalle de béton préfabriqué) ;
- Réfection de l'étanchéité : pose d'une étanchéité multicouche avec isolant, réfection des eaux pluviales ;
- Mise en place d'un revêtement de type dalles sur plots ;
- Reprise ponctuelle d'éléments de second œuvre détériorés par les fuites successives dans les locaux situés au droit de la terrasse ;
- Dépose des ouvrages de plâtrerie dégradés et pose de nouveaux éléments de doublage ;
- Dépose et remise en état de faux-plafonds ;
- Remise en état des peintures ;
- Mise en place de 45 ml de clôture séparative entre la terrasse accessible aux piétons et la zone technique végétalisée.

- Réaménagement et agrandissement de la voirie et du portail d'accès à la demi-pension :

- Dépose des pavés descellés au droit de la clôture située en fond de cour de récréation, reprise du fond de forme, reprise de la bordure extérieure et repose des pavés ;
- Agrandissement de la zone d'accès à la demi-pension au droit du portail de livraison : démolition du muret et du poteau, réalisation de deux nouveaux poteaux en béton armé, réfection ponctuelle de la voirie, de l'enrobé et du trottoir avec modification de la courbure du trottoir au droit du portail, création de deux accès surbaissés ;
- Remplacement et aménagement du portail livraison existant par un portail d'accès motorisé de plus grande largeur (portail double battant de 5 ml).